

Étaient présents :

Jean-Paul BARITAUT, Myriam BELLOC, Sandra BOUSQUET, Jean CORBANÈSE, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Gaëlle DELPRAT, Stéphane DENOYELLE, Francis DUSSILLOLS, Paulette LAPRIE, Patrick TAUZIN, Denis VIMENEY.

Étaient excusés :

Alice AMELIN, Yvon MARTIN.

Secrétaire de Séance : Gaëlle DELPRAT.

Après lecture et modification d'un paragraphe, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 1er décembre 2016.

**OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT SUR
L'EXERCICE 2017**

Afin de régler les engagements d'investissement pris en 2016 avant le vote des budgets 2017, le Conseil décide l'ouverture anticipée, dans la limite du quart des crédits inscrits l'année précédente, des crédits suivants :

- ✓ Budget communal : article 201534 (électrification travaux sur le réseau basse tension par le SDEEG) : 2.450 € - article 2184 (mobilier) : 2.500 € - article 2188 (matériel technique) : 4.000 €.
- ✓ Budget de la chaufferie bois : article 2135 (travaux d'extension au Graveyron) : 44.900 €

Le Maire précise que le report possible sur le Chaufferie Bois ne suffira pas à solder les travaux et que le conseil devra certainement voter le budget 2017 en même temps que le compte administratif avant le mois de mars.

COUVERTURE DE TÉLÉPHONIE MOBILE DANS LE CENTRE BOURG

À la demande du Conseil le Maire signalé à l'Association des Maires de Gironde l'insuffisance de couverture du bourg par les relais de téléphonie mobile. Une étude a été commandée par l'État sur les communes qui avaient signalé ce problème et un bureau d'étude agréé est venu faire des mesures sur le débit hertzien. Les mesures ont été faites sur 5 points : chemin des Crespignans, parking de la supérette, mairie, stade et route de Jean Redon (Descoudeyre). Il en ressort des résultats différents selon les opérateurs de téléphonie, la meilleure couverture étant celle des réseaux ORANGE et SFR, 2 points sont hors réseau FREE et 1 à réception médiocre pour le réseau BOUYGUES. Le centre bourg est donc considéré comme convenablement couvert mais il est cependant noté que la réception est « beaucoup moins bonne » à l'intérieur des bâtiments ce qui est évident pour les utilisateurs qui doivent la plupart du temps sortir de leur domicile pour téléphoner. Les retombées de cette étude ne sont pas connues mais il est probable que la commune ne sera pas considérée comme « zone blanche » nécessitant une intervention de l'état pour renforcer les relais. Comme cette constatation ne correspond pas à la réalité vécue quotidiennement par

les usagers, le Conseil demande au Maire de faire un courrier pour préciser les désagréments rencontrés malgré cette couverture.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RÉOLAIS EN SUD GIRONDE

Depuis 2 jours la Commune est rattachée à la CDC du Réolais en Sud Gironde avec laquelle les élus ont commencé à travailler dès septembre 2016, les responsables de la Communauté les ayant associés avant même la fusion ce qui dénote d'un accueil favorable et constructif. Plusieurs points de principe sont à régler en ce début d'année concernant l'intégration de la commune.

- ✓ Elections des 3 conseillers communautaires : Le Maire rappelle que la Commune disposait au départ de 3 postes à la CDC des Coteaux Macariens, un 4ème ayant été ajouté en février 2015 lorsque le Préfet a invalidé la répartition des sièges résultant d'un accord amiable des communes mais qui ne respectait pas la loi. Comme la Commune perd 1 siège puisqu'elle dispose à nouveau de 3 postes à la CDC du Réolais en Sud Gironde, le Conseil est obligé de réélire ses représentants. Le Maire fait appel à candidatures pour le scrutin de liste à un tour que la loi impose pour cette élection. Après discussion les élus décident qu'il ne serait pas normal qu'il remette en cause le choix exprimé par le suffrage universel lors de l'élection municipale de 2014 qui avait alors élu les conseillers communautaires au scrutin direct. Les candidats sont donc les 3 conseillers titulaires élus alors soit : Stéphane DENOYELLE, Aude DELPEYROU et Francis DUSSILLOLS. Le Conseil vote à l'unanimité des présents pour cette liste et confirme donc que ses représentants à la CDC du Réolais seront :
 - Stéphane DENOYELLE, Maire
 - Aude DELPEYROU, Conseillère Municipale Déléguée
 - Francis DUSSILLOLS, 3ème Adjoint
- ✓ Conventions : les discussions engagées avec la CDC du Réolais en Sud Gironde ont permis d'avancer sur différents accords reproduisant ceux qui avaient été passés avec la précédente CDC pour la mise à disposition de bâtiments ou de service. Ainsi vont être proposées à la signature du Maire 2 conventions :
 - Une pour la mise à disposition de la Maison du Tamon (centre de loisirs appartenant à la Commune) et pour le transfert du Multi-Accueil, bâtiment qui était propriété de la CDC des Coteaux Macariens. Une deuxième viendra ensuite pour la mise à disposition de locaux de l'école et du restaurant scolaire pour l'activité d'accueil de loisirs qui est de la compétence de la CDC.
 - Une autre convention aura pour objet le petit entretien courant des 2 bâtiments (CLSH et Multi-Accueil) par les services techniques communaux. Sur la base des mêmes accords et du même schéma que précédemment, les services techniques interviendront pour les petites réparations contre remboursement des frais par la CDC après un diagnostic et validation par le gestionnaire des bâtiments de la CDC et la DGS de la Commune.

Le Conseil donne son accord à ces fonctionnements et autorise le Maire à signer les conventions et PV de mise à disposition correspondants.

- ✓ Commissions : le Maire précise que les élus intéressés peuvent participer à des commissions communautaires, groupes de travail sur des thèmes précis. Il est fait un tour de table et les représentants du Conseil aux commissions seront :
 - Finances : Stéphane DENOYELLE, Philippe DELIGNE, Francis DUSSILLOLS
 - Tourisme et promotion du territoire : Francis DUSSILLOLS
 - Développement économique : Philippe DELIGNE, Francis DUSSILLOLS
 - Petite Enfance et Enfance Jeunesse : Gaëlle DELPRAT, Sandra BOUSQUET, Myriam BELLOC
 - Développement social : Aude DELPEYROU, Gaëlle DELPRAT, Jean-Paul BARITAUT
 - Sport et vie associative : Jean CORBANESE, Sandra BOUSQUET
 - Culture, lecture publique et vie associative : Jean-Paul BARITAUT, Patrick TAUZIN
 - Développement durable, agriculture et agenda 21 : Aude DELPEYROU, Denis VIMENEY
 - Projet de territoire et urbanisme : Francis DUSSILLOLS, Denis VIMENEY
 - Voirie communautaire : Denis VIMENEY (le Maire pourra y participer en cas d'absence)
 - Patrimoine, bâtiments et services techniques : Patrick TAUZIN, Myriam BELLOC, Yvon MARTIN
 - Ressources humaines : Stéphane DENOYELLE, Jean-Paul BARITAUT
- ✓ Transfert de la voirie communale : compte tenu des critères arrêtés par la CDC (intérêt communautaire des itinéraires, par de portion mais la totalité d'une voie, état des bas-côtés, des fossés et de la chaussée) 1 seule voie communale serait transférable actuellement. Ce transfert ne voudrait rien dire et le Conseil décide de ne rien transférer en 2017. La Commission VRD a identifié plusieurs itinéraires d'intérêt communautaire et le conseil lui demande d'étudier les travaux à faire (par les ST comme le dérasement des bas-côtés et le curage des fossés ou par une entreprise pour la chaussée), à financer et à programmer pour qu'une décision soit prise en 2018. Il faut savoir que le transfert de voies donnera lieu à diminution de l'allocation de compensation (dont le Maire rappelle l'origine et le calcul). Une première estimation pour un transfert des itinéraires repérés représente une diminution (au tarif actuel) de 47.000 € sur une dotation de 141.000 €. Le Maire informe le conseil que la grande majorité des communes, voire même le département, sont dans la situation de ne plus pouvoir entretenir les voiries, tant en Gironde que nationalement. La commission établira des priorités et se fera aider des techniciens de la CDC pour les chiffrages et les conseils techniques. L'incapacité financière à cet entretien minimum entraîne un débat sur les politiques de l'état à l'égard des collectivités territoriales et de l'importance à cet égard des scrutins programmées en 2017.

TABLEAU DE VOIRIE COMMUNALE

À la demande de la CDC, la commission a fait le point des voies et propose l'adoption du tableau de classement communiqué à chacun. Le Conseil confirme ce tableau qui représente 26.259 mètres linéaires.

FAUCARDAGE

La compétence faucardage exercée par la CDC des Coteaux Macariens n'existe pas dans les CDC d'accueil des 14 communes et donc ces travaux importants pour l'entretien des voies et la circulation deviennent une charge supplémentaire pour chaque commune de l'ex-CDC. Les 4 communes rattachées à la CDC du Réolais, qui sont à peu près dans la même situation quant au transfert de la voirie, ont cherché une solution commune. La possibilité d'acheter le matériel de la CDC et de créer un service commun n'était pas rentable car le coût de revient au km était prohibitif. Des contacts ont été pris avec des entreprises locales dont celle qui fait l'entretien pour le Réolais. Il en ressort que le plus intéressant est l'entreprise de Xavier GIRALT de St Laurent du Bois et le Conseil autorise le Maire à signer le devis correspondant pour 3 années sur la base d'un tarif de 430 € du km pour 3 coupes par an (sécurité + propreté + complète) soit l'équivalent de que la CDC réalisait. La somme correspondante de 11.500 € HT soit 13.800 € TTC sera prévue au budget 2017.

COMPTE RENDU DE RÉUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Commission VRD : le compte rendu a été envoyé à chacun et les points ont été longuement évoqués au cours du conseil
- ✓ Commission Culture de la CDC du Réolais en Sud Gironde : Jean-Paul BARITAUT y a participé en décembre avant même l'intégration de la Commune. Il en fait un compte rendu succinct et enverra à tous les élus celui qu'il recevra officiellement. Le Maire insiste surtout sur la qualification de la bibliothèque communale qui va être intégrée au réseau de lecture publique et souhaite qu'elle soit considérée comme un relais de proximité.
- ✓ SCOT : Francis DUSSILLOLS informe le Conseil que la CDC du Réolais en Sud Gironde a proposé, dans le cadre du SCOT Sud Gironde, que les gares de Gironde sur Dropt et de St Pierre d'Aurillac soient retenues pour le « cadencement » des trains entre La Réole et Langon. Ce résultat est appréciable car il pérennise notre gare ainsi que l'attractivité de la Commune et de ses services.
- ✓ Manifestations communales : le même week-end du 14/15 janvier aura lieu le « Grand Déballage » et la « nuit de la lecture ». Les élus sont invités à y participer.
- ✓ Les vœux de la CDC du réolais en Sud Gironde aux élus communautaires (non publics) se tiendront dans la salle des fêtes de St Pierre d'Aurillac, moyen symbolique et apprécié de nous accueillir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h.